

Epstein, William, *Disarmament. Twenty-Five Years of Effort*, Canadian Institute of International Affairs, Toronto, 1971, 97 p.

Jean Klein

Volume 3, numéro 2, 1972

Les politiques de défense

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700210ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700210ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Klein, J. (1972). Compte rendu de [Epstein, William, *Disarmament. Twenty-Five Years of Effort*, Canadian Institute of International Affairs, Toronto, 1971, 97 p.] *Études internationales*, 3(2), 283–284. <https://doi.org/10.7202/700210ar>

ment des extraits de livres récents. Cette formule, de plus en plus utilisée, permet de rassembler une documentation originale tout en abordant les multiples aspects d'une question.

Or le sujet est en lui-même très vaste, de même que la portée du livre. Si ce dernier s'adresse avant tout aux politicologues, il intéressera également ceux que préoccupent l'évolution des relations internationales et le mode d'organisation de l'espace qui résulte de l'intervention politique. Car c'est bien à une prise de conscience des transformations profondes qui touchent les diverses sociétés, que nous convie l'auteur en mettant en valeur le rôle grandissant de ces organismes dont la juridiction et le domaine d'action concernent des ensembles territoriaux couvrant plusieurs États.

Les articles réunis servent à démontrer comment les forces politiques opérant dans le cadre de la nation-État peuvent jouer un rôle dans l'apparition et le développement de ces nouvelles entités politiques. C'est sur le plan économique qu'apparaissent les premières manifestations d'une restructuration des courants et des solidarités. En étant à l'écoute des aspirations et des intérêts d'un groupe élargi, ces organismes favorisent le développement de nouveaux centres de décisions et de pôles d'activités qui se haussent ainsi dans la hiérarchie urbaine. Ou bien, on assiste à la confirmation et au renforcement d'un rôle déjà sanctionné par une situation antérieure. Ainsi la formation du Marché commun et son éventuel élargissement n'ont pas fini de transformer l'organisation économique de l'espace européen et de le structurer autour de nouveaux centres de décisions. Mais cette intégration ne s'accomplit pas sans l'éclosion de fortes tensions (sur le plan industriel, par exemple). Elle ne se fait pas dans tous les cas au même rythme et dans la même direction. Deux exemples tirés de l'Amérique latine et de l'Afrique montrent la diversité des problèmes à résoudre et la pluralité des objectifs.

Mais l'aplanissement des concurrences et des rivalités économiques n'est qu'un aspect des forces mises en jeu. L'intégration doit déboucher également sur la formation d'une « conscience régionale » et d'un « sentiment d'appartenance ». Au-delà des loyautés nationales, il faut favoriser l'émergence d'une loyauté « régionale » qui doit vaincre de multiples résistances. Pour favoriser la formation de liens nouveaux et l'établissement d'un réseau

solide, on a encouragé le déplacement des personnes à l'intérieur de l'entité créée. Encore ici l'exemple du Marché commun est révélateur des obstacles à surmonter. Que penser alors des tentatives effectuées dans l'Asie du Sud-Est où la formation d'une conscience nationale n'est pas encore terminée ? Est-il possible, dans ces conditions, d'éviter l'étape nationale pour passer immédiatement à un niveau supérieur ? On perçoit alors le rôle des influences extérieures qui se manifeste également dans un cas où l'intégration est beaucoup plus poussée : les pays scandinaves.

La formation de véritables entités supranationales (régionales) doit cependant mener l'intégration plus loin et inclure l'appareil législatif et la surveillance de cet appareil. Ici, l'exemple des pays de la Communauté européenne est apposé à celui de l'Organisation des États américains, tandis que le *Comecon* illustre les divergences qui découlent de la conception particulière de l'État dans un régime communiste. Le fonctionnement de l'appareil de contrôle varie donc considérablement ; les deux exemples cités sont ceux de la Communauté européenne et de l'Organisation de l'Unité africaine.

À la suite de ces textes visant à analyser le fonctionnement de ces organismes, l'auteur a rassemblé quelques textes montrant les tendances récentes dans le développement des organismes internationaux, ainsi qu'un article sur l'attitude américaine face à la formation de ces organismes. Cette dernière partie, trop courte peut-être, complète donc bien la première série de texte en montrant le phénomène dans une perspective d'évolution.

Jean-V. FRENETTE

Géographie,
Université de Montréal.

EPSTEIN, William, *Disarmament. Twenty-Five Years of Effort*, Canadian Institute of International Affairs, Toronto, 1971, 97p.

Par sa concision et sa clarté, l'ouvrage de Epstein est un remarquable aide-mémoire pour quiconque souhaite prendre une vue cavalière des efforts déployés depuis 1945, pour parvenir à une réglementation des armements. L'auteur

était particulièrement qualifié pour traiter ce sujet, par ses fonctions au Secrétariat des Nations Unies et à la Commission du désarmement, et on ne sera pas surpris par la maîtrise avec laquelle il a ordonné les éléments d'un dossier touffu et complexe. Grâce à sa parfaite connaissance du problème et à un vigoureux esprit de synthèse, il a su dégager les grandes lignes des négociations en cours, faire l'inventaire des résultats déjà acquis et indiquer les voies susceptibles de déboucher sur de nouveaux accords.

Les dimensions de l'étude (une quarantaine de pages) n'ont pas permis à Epstein d'entrer dans le détail des pourparlers, ni de discuter la politique des États en matière de désarmement. Il souligne toutefois que l'accord des grandes puissances conditionne le succès de l'entreprise et que celle-ci n'a de signification que si tous les pays y sont associés. D'où l'intérêt des conversations soviéto-américaines pour la limitation des armements stratégiques (SALT) et la nécessité de placer le débat général sous l'égide des Nations Unies pour lui donner une dimension universelle.

On ne peut que souscrire à ces vues, mais on a le sentiment que l'auteur tend à majorer le rôle joué par l'ONU dans les négociations qui se poursuivent depuis la fin de la guerre et surestime la valeur des accords partiels auxquels elles ont abouti. C'est que les organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne remplissent plus depuis 1958 la mission qui leur avait été confiée à l'origine et les comités ad hoc créés ultérieurement à l'initiative des États-Unis et de l'Union soviétique ont une certaine latitude vis-à-vis de l'ONU, en dépit des facilités dont elles bénéficient pour mener à bien leur tâche et de l'obligation de lui rendre compte de leurs travaux. En outre, aucun des accords conclus n'a été négocié dans ce cadre multilatéral et la conférence de Genève n'a été appelée la plupart du temps qu'à se prononcer sur des textes procédant d'une entente directe entre les deux superpuissances. Le débat portait généralement sur des amendements mineurs qui ne mettaient nullement en cause l'économie du projet, conçu en fonction des intérêts spécifiques des Grands.

Epstein distingue deux phases dans l'histoire du désarmement de l'après-guerre : une première correspondant à la période de tension aiguë entre l'Est et l'Ouest, connue sous le nom de guerre froide, et où l'on assiste à un

dialogue de sourds ; une seconde, contemporaine de la détente qui a suivi la crise des fusées à Cuba, et où des progrès auraient été accomplis sur la voie du désarmement. Si l'on retient la définition de l'auteur selon laquelle le désarmement recouvre aussi bien l'élimination de tous les moyens pour se faire la guerre que l'adoption de mesures symboliques destinées à réduire les tensions, on doit admettre que la crise des fusées à Cuba marque une césure : l'arrêt partiel des essais nucléaires, l'établissement d'un télétype entre Moscou et Washington, la démilitarisation de l'espace et l'accord sur la non-prolifération des armes nucléaires sont des signes incontestables d'une détente, voire d'une convergence d'intérêts entre les États-Unis et l'Union soviétique. Toutefois, on peut douter de la contribution de ces accords partiels à la cause du désarmement et il eût été convenable de faire état des réserves formulées par les États petits et moyens, notamment à l'encontre du traité de non-prolifération de 1968 et du traité sur les fonds marins de 1971.

Or il est évident que les accords où Epstein voit les prémices du désarmement ne sont que des expédients destinés à aménager l'équilibre nucléaire et qu'ils n'ont pratiquement eu aucune incidence sur la course aux armements dont le rythme ne s'est pas ralenti. La progression des dépenses militaires mondiales de 1962 à 1969 (120 à 200 milliards de dollars), le perfectionnement incessant des instruments de la représaille nucléaire et le volume du commerce des armes indiquent clairement que l'on est loin du compte et que la voie dans laquelle on s'est engagé ne risque pas de déboucher sur la création d'un ordre international où ne serait détourné vers les armements que « le minimum des ressources humaines et économiques du monde » (art. 26 de la Charte). Epstein conclut son livre en émettant le vœu que tous les pays intéressés, et avant tout les grandes puissances, donnent des gages concrets de leur volonté de désarmer pendant la décennie du désarmement. Il ne sera exaucé que si, renonçant aux faux-semblants de l'*arms control*, la communauté internationale entame un processus conduisant à une amputation réelle des appareils militaires.

Jean KLEIN

*Centre d'études de politique étrangère,
Paris.*